



1. Conseil du 9 février 2015 : examen de l'ordre du jour et désignation des rapporteurs
2. Avis du bureau sur le projet d'orientations budgétaires pour 2015
3. Vente du restaurant « Le Grill du Lac » situé sur la base de loisirs d'Orthez-Biron
4. Brasserie du centre culturel multimédia de Mourenx : signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public
5. Crèche d'Orthez : point sur le projet
6. Présentation des différents dispositifs contractuels : aides aux tiers, contrat de pays, dispositif Leader
7. Compte rendu de la réunion du 16 janvier 2015 avec l'Agence régionale de santé
8. Bilan de fonctionnement et de gestion des équipements d'accueil des gens du voyage et perspectives d'évolution
9. Plan départemental de l'habitat : avis de la communauté de communes de Lacq-Orthez sur le programme d'actions
10. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de Bellocq et d'Orthez
11. Autorisation donnée au Président de signer un marché (appel d'offres ouvert)
12. Autorisation donnée au Président de signer deux avenants
13. Information au Bureau concernant l'attribution d'un marché (procédure adaptée)

-----

**1. CONSEIL DU 9 FEVRIER 2015 : EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS**

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 9 février prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

**2. AVIS DU BUREAU SUR LE PROJET D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015**

Le bureau prend acte de la présentation du projet sur les orientations budgétaires pour l'année 2015.

**3. VENTE DU RESTAURANT « LE GRILL DU LAC » SITUE SUR LA BASE DE LOISIRS D'ORTHEZ-BIRON**

Le bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable pour vendre ce bien à la société CPPL ou toute société représentée par M. Lavigne, mettre en place un pacte de préférence en faveur de la collectivité en cas de revente des murs et/ou du fonds de commerce, créer une servitude d'accès au restaurant depuis l'entrée de la base de loisirs et mettre en copropriété l'immeuble (des locaux du rez-de-chaussée restant propriété de la CCLLO). Une délibération sera soumise au conseil communautaire.

#### **4. BRASSERIE DU CENTRE CULTUREL MULTIMEDIA DE MOURENX : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Le bureau, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention qui régit les modalités et conditions de l'exploitation et approuve le principe de sa signature avec le futur exploitant. Une délibération sera soumise au conseil communautaire.

#### **5. CRECHE D'ORTHEZ : POINT SUR LE PROJET**

Le bureau prend acte des informations qui lui sont communiquées concernant l'état d'avancement du projet de crèche sur le site de l'école maternelle du centre située à Orthez, les locaux provisoires (algéco) et les crèches de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles.

#### **6. PRESENTATION DES DIFFERENTS DISPOSITIFS CONTRACTUELS : AIDES AUX TIERS, CONTRAT DE PAYS, DISPOSITIF LEADER**

Le bureau prend connaissance des différents dispositifs existant en matière de politiques contractuelles, à savoir politique départementale, politique régionale, fonds européens et politique de la ville.

Le bureau prend acte de cette présentation et donne un avis favorable à un positionnement du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves sur le nouveau dispositif contractuel régional (contrat de cohésion et de développement territorial et contrat de programmation territorial).

#### **7. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 JANVIER 2015 AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**

Monsieur le Président ayant souhaité engager une réflexion dans le domaine de la santé, une réunion a eu lieu le 16 janvier dernier entre l'agence régionale de santé (ARS) et une délégation de la CCLO.

Dans un premier temps, les représentants de l'ARS ont présenté les principes et modalités d'organisation qui sous-tendent la signature d'un contrat local de santé (CLS).

Les perspectives envisagées sur le territoire de la CCLO ont ensuite été abordées.

Le bureau prend acte de ces informations.

#### **8. BILAN DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Le bureau prend connaissance du bilan de gestion et de fonctionnement des équipements d'accueil des gens du voyage de l'année 2014.

Concernant la nécessité de disposer d'équipements d'accueil répondant aux besoins recensés, le bureau émet un avis favorable à la réalisation de 4 à 5 terrains familiaux sur le terrain situé à l'entrée du lotissement des Aigrettes.

Pour ce qui est de la nécessité de réaliser une aire d'accueil de 8 à 10 places sur le secteur d'Orthez ainsi qu'une aire de grand passage qui réponde aux demandes des grands groupes, le bureau décide de constituer un groupe de travail avec des élus de la ville d'Orthez pour définir des solutions à court terme.

## **9. PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT : AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS**

L'Etat et le conseil général des Pyrénées-Atlantiques ont lancé l'élaboration d'un plan départemental de l'habitat (PDH) en 2012, l'objectif étant d'assurer une cohérence entre les politiques locales de l'habitat conduites sur les territoires couverts par les PLH et celles qui sont menées sur le reste du département.

Dans le cadre de sa démarche d'élaboration partenariale, la co-maitrise d'ouvrage du PDH demande l'avis des collectivités partenaires sur le programme d'actions.

Après avoir pris connaissance des actions définies dans le programme d'actions du PDH, le bureau décide de faire part à l'Etat et au Conseil général des travaux en cours sur l'élaboration du PLH de la CCLO, document de référence de la politique locale de l'habitat.

## **10. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE BELLOCQ ET D'ORTHEZ**

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de Bellocq et d'Orthez pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

## **11. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN MARCHÉ**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif aux prestations de collecte et de traitement des déchets avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

## **12. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS :**

- Construction d'un centre culturel à Mourenx – avenants aux marchés (ensemble des lots)

Le bureau autorise son Président à signer les avenants au marché avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

- Travaux d'aménagement de la zone d'activités EUROLACQ 2 – avenant au lot 2 Voiries et ouvrages spécifiques

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au lot 2 et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

## **13. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ**

Le bureau prend acte de l'attribution du marché à bons de commande multi-attributaires relatif à la prestation de service de qualification et d'insertion professionnelle du territoire Ouest de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

\*\*\*\*\*